

Note du Service du protocole  
à Monsieur le Chef du Département

---

Représentation suisse à la commémoration du  
50e anniversaire de la fondation de la Ré-  
publique Turque, en octobre prochain

*Am*

M. Bilge, Ambassadeur de Turquie en Suisse, a invité le Conseil fédéral à se faire représenter à la commémoration du 50e anniversaire de la fondation de la République Turque, à la fin du mois d'octobre prochain. Parmi les manifestations prévues, un nouveau pont sur le Bosphore serait inauguré.

Nous avons demandé à nos ambassades à Vienne, à La Haye, à Bruxelles, à Stockholm, à Copenhague, à Oslo, à Helsinki, à Cologne, à Paris, à Londres et à Rome quelle sera la décision des gouvernements auprès desquels elles sont accréditées. Jusqu'ici, nous n'avons pas reçu de réponses définitives. Il semble qu'il y aurait 3 ou 4 Ministres d'Etat (Italie, Allemagne fédérale, Grande-Bretagne, France), des Secrétaires d'Etat ou d'anciens Ministres (Pays-Bas, Belgique), des ambassadeurs à Ankara en mission spéciale (Danemark).

Selon notre pratique, un Conseiller fédéral en charge n'entrerait pas en ligne de compte. Eventuellement, nous pourrions songer à un ancien Conseiller fédéral. Toutefois, à notre connaissance, une telle solution a été adoptée une seule fois lors du 150e anniversaire de la révolution argentine en 1960 (M. Streuli, ancien Conseiller fédéral). Le cas de Persepolis est tout à fait spécial. Le Chah avait adressé une invitation personnelle à pratiquement tous les Chefs d'Etat et beaucoup y avaient donné suite.

Nous proposerions donc, le moment venu, de charger notre ambassadeur à Ankara de représenter notre pays à ladite commémoration.

Copies à:

- M. l'Ambassadeur Thalmann
- la Division politique I
- la Direction des affaires administratives

*avec*  
*M. AL* *België het Agneth*  
Le Chef du protocole  
*Am*

(Wetterwald)